

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

---

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3716)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 35

présenté par  
Mme Untermaier

-----

### ARTICLE 34 QUATER

Supprimer l'alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une disposition rendue inutile par l'article 25 *bis*, alinéas 5 à 8.